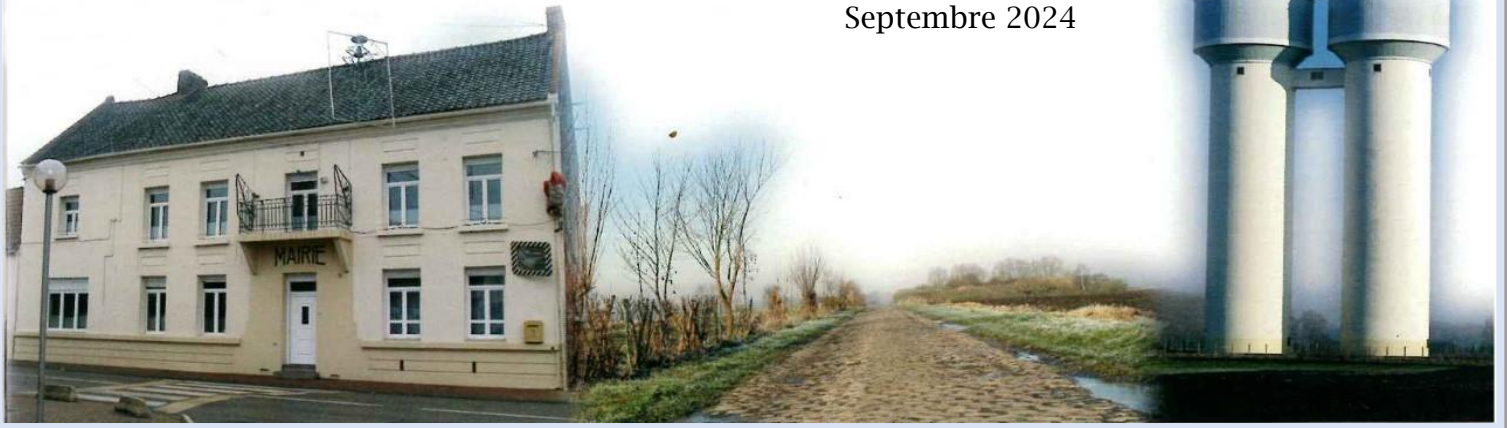




LA VIE ERROISE

N° 102

Septembre 2024



EXPOSITION

80ème anniversaire du Débarquement Allié et Libération de la Ville d'Erre

l'Association des Anciens Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants
d'ALGERIE, TUNISIE, MAROC, OPEX
Veuves et Sympatisants



Médiathèque Louis Aragon

69 rue Jean Jaurès 59171 ERRE

VERNISSAGE à 16h, mercredi 18 septembre 2024

Exposition du 14 au 18 septembre de 15h à 18h



Erroises, Errois, chers Administrés,

Les vacances d'été se terminent pour la plupart d'entre nous, et j'espère que vous en avez pu en profiter pleinement. Le centre de loisirs a rencontré un franc succès avec 63 enfants inscrits cette année.

Alors que les enfants s'appêtent à reprendre le chemin de l'école, nous souhaitons la bienvenue à ceux qui découvrent notre école pour la première fois. Un accueil particulier est également réservé à Madame SERGEANT, la nouvelle directrice.

Le Mot du Maire

Cet été, plusieurs travaux ont été réalisés dans notre commune. A l'école, des rénovations extérieures ont été effectuées, notamment des travaux de peinture. Par ailleurs, 50 nouveaux panneaux solaires ont été installés, venant s'ajouter aux 16 déjà existants.

Le parking près de l'école, bien que pas encore complètement terminé, est désormais fonctionnel. De plus, une allée a été aménagée entre la rue des Capucines et le cimetière, offrant un accès sécurisé au parking pour les enfants allant à l'école.

Les travaux de rénovation énergétique à la mairie se poursuivent. La médiathèque, ainsi que les vestiaires, le club house du stade municipal ont été rafraichis. L'abri au cimetière a également bénéficié d'une nouvelle couche de protection.

Septembre 2024

Enfin, une réunion sera prochainement organisée avec les riverains de la rue JAURES pour discuter de la sécurisation de cette rue.

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée, sous le signe de la réussite, de la convivialité et du bien-être.

A bientôt

Jean-François Daly

Bulletin d'informations

Septembre 2024

S

Présentation générale

- Mot du Maire page 2

O

Vie communale

- Etat civil page 4
- Agenda page 4
- Informations Village pages 5 à 7
- CCAS pages 7 à 11

M

M

Informations diverses

A

Vous avez la parole

page 15

I

R

E

ETAT CIVIL

Naissances :

- * COASNE Maddy, Salomé le 11 février 2024
- * POULAIN Lou, Géraldine, Betty le 22 juillet
- * GENDEK Anaëlle, Léonie, Marie le 31 juillet



Décès :

- * ROUSSEL Joël le 29 juin
- * DUHEN Michel le 23 juillet



AGENDA

8 septembre	Vide-Greniers rue Emile Zola Carnaval (15h) - départ cour de l'école.
Du 14 au 18 septembre	Exposition 80 ^{ème} anniversaire du Débarquement allié et libération de la ville de ERRE à la médiathèque
6 octobre matin	Marche et course (sans classement) au profit d'Octobre Rose
13 octobre	Repas des Aînés
11 novembre	Défilé - rdv cour de la Mairie
21 décembre	Distribution des colis de Noël

↳ Retour sur les festivités du 14 juillet



Cette année encore, les festivités du 14 juillet ont rassemblé petits et grands dans une ambiance festive et conviviale. Dès la matinée, Erre a pris des airs de fête avec l'installation de nombreux jeux gonflables pour le plus grand plaisir des enfants. Pendant que les plus jeunes s'amusaient, les concerts en plein air ont réchauffé le cœur des habitants, créant ainsi une

atmosphère joyeuse et animée.



À la tombée de la nuit, la traditionnelle retraite aux flambeaux a rassemblé une foule nombreuse. Les habitants, petits et grands, flambeaux en main, ont défilé dans les rues de la ville, illuminant le parcours d'une lueur chaleureuse et symbolique. Ce moment fort a marqué l'unité et l'esprit de communauté qui caractérisent notre village.

Enfin, c'est au stade que les festivités se sont achevées en apothéose. Les feux d'artifices, attendus de tous, ont ébloui les spectateurs avec un spectacle pyrotechnique grandiose, clôturant ainsi cette journée mémorable de la plus belle des manières.



Merci à tous les participants et organisateurs pour avoir fait de ce 14 juillet une réussite totale ! Un remerciement tout particulier à :

- L'Harmonie municipale pour le prêt et le matériel de sonorisation.
- Les commerçants errois pour les dons
- Aux Errois et Erroises pour leur présence

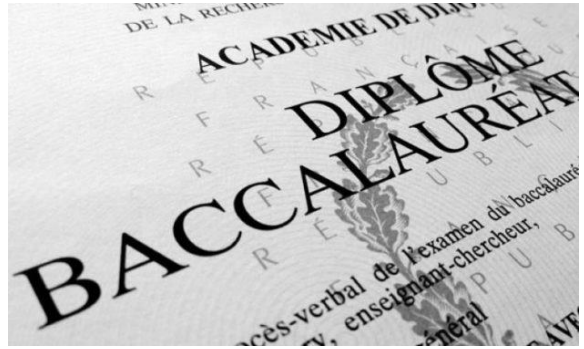
↳ Récompense des jeunes diplômés

La municipalité offre une carte cadeau d'une valeur de 70€ aux jeunes de Erre lauréats d'un diplôme de CAP, BEP, Baccalauréat général, technique ou professionnel.

Afin d'en bénéficier, les personnes intéressées peuvent venir s'inscrire en mairie

jusqu'au 09 octobre 2024,

munies d'un justificatif d'obtention (diplôme, relevé de notes, ...), d'un certificat de scolarité ou de l'attestation carte vitale.



Une cérémonie de remise sera organisée le 11 novembre 2024 à la salle des fêtes de la commune.

↳ Fin de la version papier du bulletin municipal.

Le conseil Municipal tient à vous informer qu'à compter du mois prochain, le bulletin municipal ne sera plus distribué en version papier. Cette décision, bien que réfléchie et en phase avec notre époque, marque une transition vers une communication plus moderne, réactive et respectueuse de l'environnement. Désormais, toutes les informations municipales seront publiées sur notre page FACEBOOK officielle « La Vie erroise ».

Pourquoi ce changement ?

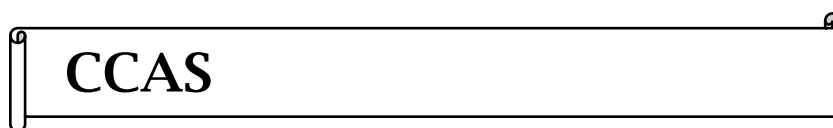
- 1- Une économie significative de papier ;** la transition vers une diffusion numérique nous permet de réduire considérablement notre consommation de papier. Chaque année, des centaines d'exemplaires étaient imprimés, souvent lus rapidement puis jetés. Cette réduction contribue directement à la protection de nos ressources naturelles et à la réduction de notre empreinte écologique.
- 2- Des économies budgétaires importantes ;** l'impression du bulletin représentait un coût important pour la commune. En passant par le numérique, nous réalisons des économies substantielles, qui pourront être réinvesties dans d'autres projets

pour améliorer la vie quotidienne de chacun. Le numérique nous permet de vous offrir les mêmes informations à moindre coût.

- 3- **Un accès immédiat et en temps réel à l'information** ; alors que la version papier imposait des délais d'impression et de distribution, la publication en ligne vous offre un accès instantané aux informations municipales. Vous serez désormais informés en temps réels des événements, des décisions du conseil municipal et des actualités importantes de la commune.

La Municipalité est consciente que ce changement peut représenter une adaptation, notamment pour ceux qui ne sont pas encore familiers avec les outils numériques ; c'est pourquoi nous envisageons d'accompagner les habitants qui le souhaitent à l'utilisation de Facebook. N'hésitez pas à contacter la mairie pour toute assistance à ce sujet.

Ce choix s'inscrit dans une démarche responsable, écologique et économique. Ensemble nous pouvons bâtir une commune plus verte !



Après-midis récréatifs

Un mardi par mois, le CCAS invite tous les habitants autour d'une table de jeux : belote, jeux de société et autres jeux ; ces derniers vous sont proposés dans une ambiance conviviale.

L'occasion aussi de se rencontrer, de se retrouver autour d'un café !

N'hésitez pas à nous rejoindre à la petite salle de la mairie de 14h à 16h30

Calendrier des séances de septembre à décembre 2024

Mardi 10 septembre
Mardi 1 octobre *

Mardi 05 novembre

Mardi 10 décembre

* La séance du 1^{er} octobre se déroulera pendant la semaine bleue. Plus d'infos ci-dessous.

Semaine Bleue

Du mardi 1^{er} octobre au vendredi 4 octobre, le CCAS vous propose diverses animations dans le cadre de la semaine bleue. Venez nous rejoindre pour partager ces moments.

Agenda des animations (sous réserve de modification). Elles se dérouleront à la salle des fêtes de Erre de 14h à 16h30.

Mardi 1^{er} octobre	Jeux de société Concours de belote en partenariat avec le comité des fêtes (Inscription obligatoire)
Mercredi 02 octobre	Jeux anciens en partenariat avec la médiathèque de Erre et la médiathèque départementale du Nord. Ouverts à tous, adultes et enfants accompagnés
Jeudi 03 octobre	Atelier créatif avec l'association la Fourmi'R (Inscription obligatoire - nombre de participants limité)
Vendredi 04 octobre	Atelier cuisine avec l'association Des Fraises pour le Renard (Inscription obligatoire)

Pour vous inscrire, veuillez remplir le(s) bulletin(s) ci-dessous et le(s) remettre en Mairie avant **le 21 septembre** pour faciliter l'organisation des évènements.

Bulletin d'inscription : CONCOURS DE BELOTE (mardi 1er octobre)

Nom et prénom(s) de chaque participant

Adresse	
Téléphone (obligatoire)	
Mail	

Bulletin d'inscription : ATELIER CREATIF (jeudi 3 octobre)

Nom et prénom(s) de chaque participant

Adresse	
Téléphone (obligatoire)	
Mail	

Bulletin d'inscription : ATELIER CUISINE (vendredi 4 octobre)

Nom et prénom(s) de chaque participant

Adresse	
Téléphone (obligatoire)	
Mail	

Repas des Aînés

L'équipe municipale et les membres du CCAS ont le plaisir de vous convier au

REPAS DES AÎNÉS

Dimanche 13 octobre 2024

Salle des fêtes de Erre

Ouverture des portes à 12h.

En famille, entre amis ou entre voisins, venez partager ce moment de convivialité.

Pour rappel, ce repas est offert aux errois et erroises de plus de 65 ans. Le conjoint n'ayant pas l'âge requis paye 35 € (**paiement uniquement par chèque en mairie**).

Pour valider votre inscription, veuillez remplir le bulletin qui se trouve à la fin de l'article et le déposer en mairie **avant le 28 septembre**.

Attention : le règlement se fait uniquement par chèque à l'ordre du CCAS (à remettre en mairie au moment de l'inscription).

Bulletin d'inscription au repas des aînés

Nom et prénom	Date de naissance (obligatoire)	Gratuit (Oui / Non)
Adresse (obligatoire)		
Téléphone (obligatoire)		
Total à payer €	

Avez-vous des difficultés pour vous déplacer ? (Cocher la case correspondante)

NON

OUI

Infos diverses

- La distribution des colis de Noël aux séniors se déroulera le samedi 21 décembre 2024 à partir de 10h.

- La date de distribution pour les bénéficiaires des minima sociaux n'est pas encore fixée.

- Les colis sont offerts :

- aux habitants de Erre de plus de 65 ans.
- aux bénéficiaires des minima sociaux (après vérification).

De plus amples informations à ce sujet vous seront communiquées prochainement.

Pour tout renseignement concernant les sujets abordés (repas des aînés, semaine bleue, après-midi récréatifs, concours de belote ...), veuillez-vous rapprocher du CCAS.

 03.27.86.61.05 (aux heures d'ouverture de la mairie)

 mairieerreccas59171@gmail.com

Informations diverses

Orias 16005276 "exerce sous le contrôle de l'ACPR www.acpr.banque-france.fr
IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Votre devis
Mutuelle
GRATUIT

**CABINET C.A CONSEILS
MME CAILLIEREZ CATHERINE**

caconseils@outlook.com

09.75.20.55.51

03.21.73.10.75

78 rue Jean Lebas
59165 Auberchicourt

4 rue du Gal Barbot
62223 St Laurent Blangy

La complémentaire santé

La solidarité active

- Des formules adaptées à vos besoins et à votre budget
- La proximité (de nos bureaux)
- L'accès aux soins pour tous

UNE MUTUELLE POUR TOUS !

Félicitation Justine ! Ta mutuelle prend en charge les frais de ton séjour à la maternité ?

Ah ! Lucette ! Tu ne peux pas imaginer comme j'ai mal au dos !

Tu sais Gérard, avec ma Mutuelle j'ai le droit à 4 séances de 30€ pour le bien-être pour l'ostéopathie ou la pédicure, et je ne paie que 113€ par mois à mon âge (73 ans) en LA PECH ECO*

Oui ! Heureusement que ma Mutuelle m'a remboursé une bonne partie des dépassements d'honoraires et de la chambre particulière !

Tu sais, aujourd'hui avec ma femme, nous avons 62 ans, nous ne payons que 115 € par mois en MYRTIL SANTE pour nous deux.

Alors Guy, ton opération du genou s'est bien passée ? Cela ne t'a pas coûté trop cher ?

Oui, la **MUTUELLE COMMUNALE** me rembourse jusqu'à 70€ pour la chambre particulière avec la Communale 3.

Les conditions d'admission :
SANS questionnaire médical,
SANS délai d'attente,
* SANS limite d'âge à la souscription,
SANS conditions de ressources.

Ouvert à tous dès 18 ans ainsi qu'aux artisans.
Optique, Dentaire avec le reste à charge 0.

PRESTATIONS*	COMMU 1	COMMU PLUS	COMMU 2	COMMU 3
HOSPITALISATION**				
Honoraires				
Honoraires médicaux et chirurgicaux (Signataires DPTAM)	100%	150%	200%	250%
Honoraires médicaux et chirurgicaux (Non Signataires DPTAM)	100%	130%	180%	200%
Frais de séjour	100%	100%	100%	100%
Forfait journalier hospitalier illimité (exclu en établissements EHPAD et MAS)	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
(1) Chambre particulière, hors ambulatoire, par jour, limitée à 30j par hospi	15 €	50 €	50 €	70 €
Frais d'accompagnement par jour (enfant et adulte) limité à 20 j par hospi	8 €	10 €	15 €	15 €
Frais de location de TV (par jour limité à 36 jours par hospi)	2 €	2 €	2 €	2 €
Participation forfaitaire pour les actes dont le tarif est égal ou supérieur à 120€	oui	oui	oui	oui
SOINS COURANTS				
Médicaments et Vaccins remboursés par le RO à 15%, 30% et 65%	100%	100%	100%	100%
Pharmacie non remboursée par le RO sur prescription (par an)	30 €	30 €	30 €	30 €
Honoraires médicaux				
Généralistes (Signataires ou non Signataires DPTAM)	100%	100%	100%	100%
Spécialistes (Signataires DPTAM)	100%	130%	130%	200%
Spécialistes (Non Signataires DPTAM)	100%	110%	110%	180%
Actes techniques médicaux et chirurgicaux (Signataires DPTAM)	100%	130%	130%	170%
Actes techniques médicaux et chirurgicaux (Non Signataires DPTAM)	100%	110%	110%	150%
Radiologie - Echographie (Signataires DPTAM)	100%	100%	130%	130%
Radiologie - Echographie (Non Signataires DPTAM)	100%	100%	110%	110%
Honoraires paramédicaux (Infirmiers - Kinésithérapeutes - Orthophonistes - Orthoptistes)	100%	110%	130%	160%
Frais d'analyse et de laboratoire (Signataires ou Non Signataires DPTAM)	100%	100%	100%	100%
Matériel médical (appareillages ou prothèses médicales)	100%	100%	150%	200%
Frais de transport pris en charge par le RO	100%	100%	100%	100%
Participation forfaitaire pour les actes dont le tarif est égal ou supérieur à 120€	oui	oui	oui	oui
BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION				
Chiropracteur, Ostéopathe, Pédicure, Podologue, Diététicien, Acupuncteur, Homéopathe, Etiopathe (praticiens diplômés), par séance				
Limite annuelle et par bénéficiaire	20 €	25 €	30 €	40 €
Ostéodensitométrie non prise en charge par le RO (par acte)	Max 4 / an	Max 4 / an	Max 4 / an	Max 4 / an
Pilule sur prescription médicale non prise en charge par le RO (par an)	23 €	23 €	23 €	23 €
Pilule sur prescription médicale non prise en charge par le RO (par an)	50 €	50 €	50 €	50 €
Vaccin sur prescription médicale non pris en charge par le RO (par an)	20 €	30 €	40 €	50 €
Forfait maternité - adoption	100 €	150 €	200 €	250 €
DENTAIRE				
Soins et prothèses du panier 100% Santé***	Remboursement intégral			
Soins et prothèses Hors 100% Santé (Panier honoraires modérés et honoraires libres)				
Soins dentaires	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires (par prothèse), y compris couronne sur implant	60% + 125 €	60% + 185 €	60% + 220 €	60% + 320 €
Parodontologie	100%	100%	100%	100%
Appareil stellite	60% + 140 €	60% + 220 €	60% + 280 €	60% + 380 €
Bridge dentaire	60% + 280 €	60% + 450 €	60% + 560 €	60% + 760 €
Orthodontie à 100% / semestre	100% + 100 €	100% + 150 €	100% + 200 €	100% + 350 €
PLAFOND DENTAIRE APPLICABLE SUR L'ENSEMBLE DES PROTHESES DENTAIRES (PAR AN, HORS SOINS ET PROTHESES 100% SANTE), AU-DELA REMBOURSEMENT A HAUTEUR DU TM.	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 500 €
(2) OPTIQUE (tous les 2 ans)				
Equipement 100% Santé de classe A (monture + 2 verres)***	Remboursement intégral			
Equipement Hors 100% Santé de classe B				
Monture	50 €	70 €	80 €	100 €
Verres unifocaux (correction faible/forte), par verre	50€/75€ / verre	65€ / verre	70€ / verre	70€ / verre
Soit équipement optique complet unifocaux (correction faible/forte)	150€ / 200€	200 €	220 €	240 €
Verres multifocaux (correction faible/forte), par verre	80€ / verre	90€/verre	100€ / verre	150€ / verre
Soit équipement optique complet multifocaux (correction faible/forte)	210 €	250 €	280 €	400 €
Soit équipement optique incluant un verre unifocal et un verre progressif	180€ / 205€	225 €	250 €	320 €
Bonus optique si non consommation 1 an après les 2 ans obligatoires (sur les verres)	50 €	50 €	50 €	50 €
Bonus optique si non consommation 2 ans après les 2 ans obligatoires (sur les verres)	100 €	100 €	100 €	100 €
Lentilles acceptées, refusées ou jetables (par an)	100%/Néant + 100€	100%/Néant + 100€	100%/Néant + 150€	100%/Néant + 200€
AIDES AUDITIVES				
Equipement 100% Santé à compter du 01/01/2021*** (tous les 4 ans)	Remboursement intégral			
Prothèses auditives (par oreille) (tous les 4 ans)	100%	100% + 100€	100% + 200€	100% + 400€
Consommables et accessoires (piles, embouts...) pris en charge par le RO	100%	100%	100%	100%
CURES THERMALES				
Honoraires médicaux remboursés par le RO	100%	100%	100%	100%
ACTE DE PREVENTION (conformément à l'arrêté ministériel du 08/06/06)				
SERVICES				
Tiers-payant généralisé / Réseau Itelis / Liaison Noémie / Assistance / Téléconsultation / Protection juridique médicale/ Second avis médical				

(1) Limité à 30 jours par année civile en Psychiatrie et en soins de suite et réadaptation. Chambre particulière exclue en ambulatoire.

(2) Limité à la prise en charge d'un équipement par période de 2 ans, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L.165-1 du Code de Sécurité Sociale, notamment pour les -biens ou en cas d'évolution de la vue.

Sauf dérogations prévues par la réglementation, la période de renouvellement est décompté à partir de la date de la dernière acquisition d'équipements optiques.

Pour les assurés présentant un déficit de vision de près et un déficit de vision de loin, et ne pouvant ou ne souhaitant pas porter de verres progressifs ou multifocaux, la garantie couvre une prise en charge des 2 équipements.

(3) Equipement de vision de près et un Equipement de vision de loin sur une période de 2 ans.

RO : Régime Obligatoire - R : Base de Remboursement - FR : Frais libres - DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM-CO), et tout autre dispositif ayant pour objet l'encadrement des dépenses d'honoraires de professionnels de santé conventionnés - CAS : Contrat d'Accès aux Soins - OPTAM / OPTAM-CO : Option de pratique Tarifaire Maîtrisée / Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée pour les médecins exerçant une spécialité chirurgicale (chirurgie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, stomatologie et chirurgie oral) ou une spécialité de gynécologie-obstétrique.

* Avant application contribution forfaitaire de 1€ franchise et pénalité hors parcours de soins. Les taux de remboursement s'appliquent sur la base de remboursement du régime obligatoire.

Les taux de remboursement indiqués ne visent que le régime général de la Sécurité Sociale, étant précisé que le régime local Alsace-Moselle fait l'objet de taux de remboursement différents pour lequel Smatis France intervient en complément.

Le remboursement Smatis France est ajusté de sorte que le remboursement total, remboursement Régime Obligatoire + remboursement Smatis France, corresponde bien au remboursement total indiqué ci-dessus.

Le total remboursé n'est jamais supérieur aux frais engagés.

**Hospitalisation en établissements conventionnés et non conventionnés. Prise en charge limitée au ticket modérateur en Etablissement Long séjour, Etablissements spécialisés, Gastrologie (anneau gastrique, By pass...)

Tous les forfaits et limites s'entendent par année civile et par bénéficiaire sauf mention spécifique.

*** Tels que définis réglementairement. A compter du 01/01/2020 pour les couronnes et bridges et dès le 01/01/2021 pour les prothèses amovibles.

Document non contractuel

GAMME COMMUNALE

Régime général <i>Formule COMMU 1</i> zone 1	Tarifs mensuels 2024 en euros (selon l'âge de l'adhérent)				
	<i>30ans et moins</i>	<i>de 31 à 45 ans</i>	<i>de 46 à 64 ans</i>	<i>de 65 à 69 ans</i>	<i>70 ans et +</i>
Adhérent seul	42,32 €	57,39 €	77,91 €	85,23 €	100,29 €
Adhérent + 1 enfant	71,69 €	91,62 €	120,56 €	127,71 €	150,24 €
Adhérent + 2 enfants	101,08 €	125,84 €	163,20 €	170,17 €	200,21 €
Couple	79,87 €	102,53 €	136,52 €	145,22 €	170,85 €
Famille	127,00 €	171,36 €	203,51 €	186,99 €	220,00 €

Régime général <i>Formule COMMU PLUS</i> zone 1	Tarifs mensuels 2024 en euros (selon l'âge de l'adhérent)				
	<i>30ans et moins</i>	<i>de 31 à 45 ans</i>	<i>de 46 à 64 ans</i>	<i>de 65 à 69 ans</i>	<i>70 ans et +</i>
Adhérent seul	46,38 €	62,99 €	85,56 €	93,68 €	110,21 €
Adhérent + 1 enfant	78,73 €	100,67 €	132,53 €	140,45 €	165,22 €
Adhérent + 2 enfants	111,08 €	138,34 €	179,49 €	187,20 €	220,24 €
Couple	87,73 €	112,67 €	150,07 €	159,72 €	187,92 €
Famille	139,62 €	188,46 €	223,87 €	205,71 €	242,03 €

Régime général <i>Formule COMMU 2</i> zone 1	Tarifs mensuels 2024 en euros (selon l'âge de l'adhérent)				
	<i>30ans et moins</i>	<i>de 31 à 45 ans</i>	<i>de 46 à 64 ans</i>	<i>de 65 à 69 ans</i>	<i>70 ans et +</i>
Adhérent seul	54,93 €	74,60 €	101,36 €	110,98 €	130,56 €
Adhérent + 1 enfant	93,12 €	119,14 €	156,90 €	166,31 €	195,67 €
Adhérent + 2 enfants	131,31 €	163,70 €	212,46 €	221,65 €	260,76 €
Couple	103,95 €	133,51 €	177,80 €	189,25 €	222,65 €
Famille	165,28 €	223,11 €	265,06 €	243,63 €	286,61 €

Régime général <i>Formule COMMU 3</i> zone 1	Tarifs mensuels 2024 en euros (selon l'âge de l'adhérent)				
	<i>30ans et moins</i>	<i>de 31 à 45 ans</i>	<i>de 46 à 64 ans</i>	<i>de 65 à 69 ans</i>	<i>70 ans et +</i>
Adhérent seul	63,83 €	86,73 €	117,89 €	133,67 €	151,90 €
Adhérent + 1 enfant	108,25 €	138,54 €	182,56 €	200,35 €	227,66 €
Adhérent + 2 enfants	152,68 €	190,36 €	247,20 €	267,01 €	303,43 €
Couple	120,92 €	155,33 €	206,90 €	228,02 €	259,11 €
Famille	192,26 €	259,61 €	308,44 €	293,51 €	333,53 €

Les cotisations Assistance, Itéls, Protection Juridique et Protection Juridique TNS sont incluses. Tarifs incluant ANPPI (0,13€/adhérent)

Cette proposition s'entend à environnement réglementaire, législatif et fiscal constant.

Les garanties et tarifs du présent projet pourront être révisés afin de répondre à la nouvelle définition des contrats responsables, conformément au décret n°2014-1374 du 18 novembre 2014.

Le tarif Famille correspond à : 1 Couple + 1 enfant et + ou 1 Adhérent + 3 enfants et +

OCTOBRE ROSE

06 Octobre 2024

En pleine nature
au sein de

ERRE

*Participation libre

RDV : Place de Erre

4,5km - 9km

09h30 : marche

10h00 : course (sans classement)

Lots par tirage au sort



Commune d'Erre

Inscription tous les mercredis et samedis de septembre de 9h à 11h

06 84 59 33 74 - 06 89 19 71 06